PLUi

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MAD & MOSELLE

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Document graphique : Essey-et-Maizerais

Echelle : 1:2 000

Édition du document	Date de référence			Procédure en cours
05/02/2025	Prescription de la procédure	DCC	28 mai 2019	-
Mad & Moselle PLUi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	Projet arrêté du PLUi	DCC	06 mars 2025	
Communauté de communes de Mad & Moselle 2 bis rue Henri Poulet 54470 THIAUCOURT-REGNIEVILLE				

AGURAM
Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle

- Bâti
- Parcelle cadastrale
- Limite communale
- Zone réglementaire

Prescriptions ponctuelles

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19 , R151-41 3°) : Element petit patrimoine
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19 , R151-41 3°) : Arbres remarquables
- Éléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-19 , R151-41 3°) : Mares
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19 et L151-23, R151-41 3° et R151-43 5°) : Cône de vue et silhouette villageoise

Prescriptions linéaires

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19 , R151-41 3°) : Façade à préservation renforcée
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19 , R151-41 3°) : Linéaire artisanal et commercial à préserver
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19 , R151-41 3°) : Murs, pierres vignottes, remparts ou bornes frontières
- Voies, chemins à conserver , à créer (L151-38 , R151-48 1°) : Chemins
- Éléments de paysage, (sites , secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 , R151-43 5°) : Linéaires d'arbres et de haies à protéger

Prescriptions surfaciques

- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Patrimoine bâti à protéger
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19 , R151-41 3°) : Trame des sites de mémoire et d'histoire
- Eléments de continuité écologique , trame verte , bleue (L151-23 al. 2 , R151-43 4°et R151-43 8 °) : Trame bleue
- Éléments de paysage, (sites , secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 , R151-43 5°) : Trame des zones humides
- Eléments de continuité écologique , trame verte , bleue (L151-23 al. 2 , R151-43 4°et R151-43 8 °) : Trame thermophile
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 al. 2 , R151-43 4°et R151-43 8 °) : Trame prairiale
- Éléments de paysage, (sites , secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 , R151-43 5°) : Trame des espaces paysagers et végétaux à préserver
- Eléments de continuité écologique , trame verte , bleue (L151-23 al. 2 , R151-43 4°et R151-43 8 °) : Trame forestière et de boisement
- Eléments de continuité écologique , trame verte , bleue (L151-23 al. 2 , R151-43 4°et R151-43 8 °) : Espace boisé classé
- Périmètre comportant des orientations d'aménagement , de programmation (OAP) (L151-6, L151-7, R151-6 à R151-8-1)

Informations surfaciques
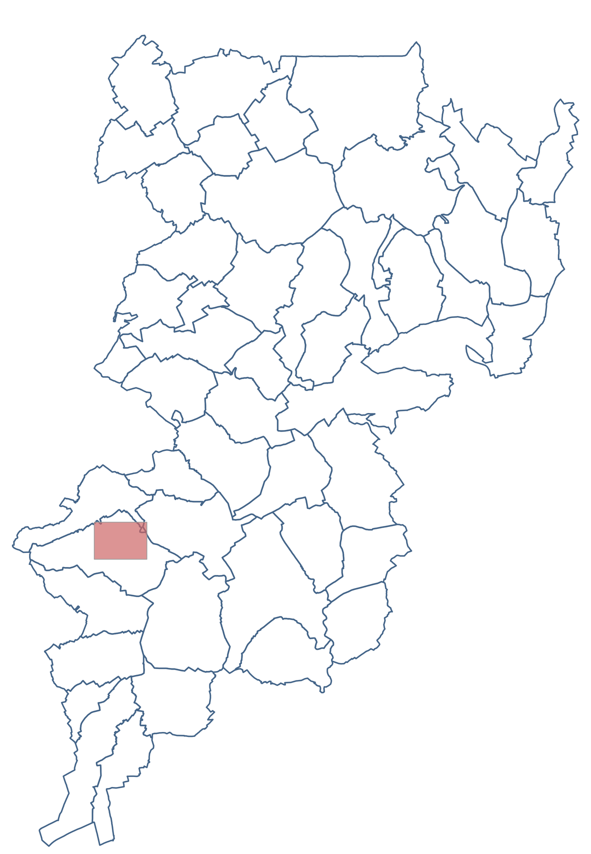
- Cimetière
- Zone d'inondation possible localisée
- Zone d'aléa et de risque inondation (moyen à fort)
- Zone de risque inondation et mouvement de terrain (moyen à fort)
- Zone d'aléa et de risque mouvement de terrain (moyen à fort)